

Remise en question de la liberté universitaire à la Laurentienne

Le vendredi 24 novembre 2006, à la suite d'une demande présentée par la chaîne Discovery, Michel Béchard, s'exprimant au nom de l'Université, a refusé de leur accorder l'accès à la propriété de l'Université Laurentienne pour réaliser un tournage sur un projet de recherche antérieur de Michael Persinger.

La chaîne Discovery est une chaîne de télévision américaine bien connue qui diffuse des émissions scientifiques partout en Amérique du Nord.

Des représentants de la chaîne ont approché le D^r Persinger pour solliciter sa participation à leur série télévisée Best Evidence. Ils lui ont demandé d'accorder une entrevue à la caméra et de démontrer sa recherche antérieure portant sur les relations complexes entre le comportement, la pensée et l'activité cérébrale et l'influence des champs magnétiques sur l'activité du cerveau.

D'autres médias se sont déjà intéressés à la recherche du D^r Persinger et en ont relaté les résultats; entre autres, dans le cadre du bulletin d'information national de CTV du 4 juillet 2001, le chef d'antenne Lloyd Robertson a présenté comme suit un reportage sur le sujet :

« Peut-on recourir à la science pour simuler des expériences spirituelles? Michael Persinger, professeur universitaire du Nord de l'Ontario, met à l'épreuve une expérience pour démontrer que cela est possible. Les bénévoles sont coiffés d'un casque muni d'électrodes magnétiques qui, semble-t-il, excitent le cerveau et déclenchent un état d'euphorie spirituelle. Cette recherche suscite un intérêt à l'échelle internationale. »

Le jeudi 30 novembre, la Rectrice Judith Woodsworth a expliqué à la radio de CBC que l'équipe de tournage pouvait interviewer le D^r Persinger mais n'avait pas la permission d'enregistrer à la caméra une démonstration de sa recherche antérieure. Elle a justifié la décision d'interdire le tournage de cette démonstration sous prétexte que l'« expérience » n'avait pas été approuvée par le conseil d'éthique de la recherche de l'Université. « C'est le tournage d'une expérience sur des sujets humains qui constitue l'enjeu du problème. De nos jours, nous sommes tenus à des normes beaucoup plus élevées que par le passé. La recherche réalisée sur des sujets humains est assujettie à des règles rigoureuses. Chaque expérience doit être soumise au conseil d'éthique de la recherche de l'Université aux fins d'approbation et, à notre connaissance, cette recherche réalisée par le D^r Persinger n'a pas été approuvée par le conseil », de dire la Rectrice.

L'APUL prétend que la Rectrice a mal exprimé la nature de la situation lorsqu'elle a qualifié la démonstration de cette recherche d'« expérience sur des sujets humains » faisant partie d'un travail de recherche continu. De l'avis de l'APUL, l'intention de la chaîne Discovery n'était pas de tourner le travail de recherche en soi, mais tout simplement d'exposer les résultats de la recherche antérieure, lesquels ont déjà été publiés dans des revues soumises à l'examen par les pairs et approuvés par le conseil d'éthique de la recherche de l'Université.

En réaction à la décision sans précédent de l'Université de refuser l'accès à une équipe de tournage, M. Jim Turk, directeur général de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU), a précisé ce qui suit dans une lettre adressée à la Rectrice Judith Woodsworth : « Depuis ses 50 ans d'existence, l'ACPPU ne peut évoquer d'autres situations où des administrations universitaires auraient adopté une telle position à la suite de demandes d'entrevue avec des professeurs. La décision prise par votre administration dans ce dossier est une violation flagrante de la liberté universitaire et de la tradition d'ouverture qui caractérisent les universités. »

« L'ACPPU a lancé une enquête préliminaire pour faire la lumière sur ce qui semble être un traitement inacceptable par l'université à l'endroit du D^r Persinger et de ses étudiants—ce sont là des mesures qui semblent aller à l'encontre des normes en matière d'équité procédurale et de justice naturelle », a ajouté M. Turk. Il a également exhorté la Rectrice à ne pas envenimer la situation en continuant d'appliquer cette interdiction médiatique. De plus, il a lui demandé avec insistance de lever l'interdiction et de présenter des excuses aux représentants de la chaîne Discovery et au D^r Persinger. « À défaut de rectifier la situation, l'Université Laurentienne risque d'être perçue sous un angle défavorable, ce qui ne saurait être dans le meilleur intérêt de l'Université. », a-t-il précisé.